

Orientations pour la création d'écritures d'une acceptation manuelle pour les athlètes, etc. dans les villes hôtesses, etc.

Novembre 2020

Secrétariat du Cabinet du Siège de promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo

Introduction

(1) Mesures de lutte contre le coronavirus

Tous les intervenants travaillent main dans la main pour se préparer à organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 comme preuve que nous aurons surmonté le nouveau coronavirus et pour informer le monde entier que les régions frappées par un grand tremblement de terre de l'Est du Japan sont en train d'accomplir presque leur reconstruction.

Toutes les mesures de prévention contre toute infection devront être prises, car elles sont particulièrement indispensables non seulement pour organiser et exécuter les jeux olympiques et paralympiques en sécurité en protégeant les athlètes, etc. mais aussi pour prévenir les infections chez les habitants des villes hôtesses, etc.

(2) Réalisation des échanges des villes hôtesses

Les villes hôtesses ont l'intention de promouvoir les échanges économiques, culturelles et de personnels entre les pays participants et les régions à travers l'incitation de pré-camps à y réaliser, etc. pour profiter de l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de Tokyo où de nombreux athlètes et spectateurs y viennent et ceci en vue de promouvoir la revitalisation régionale, etc. ("Politique fondamentale" des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, Décision du Cabinet du 27 novembre 2015). C'est la première initiative du genre dans l'histoire des Jeux dont nous puissions être fiers et là où les échanges, interactions et communications positives et amicales se font entre les municipalités japonaises et les pays et les régions du monde.

Certains intervenants ne peuvent pas effectuer d'échanges directes à cause du nouveau coronavirus. Malgré cela, divers efforts sont actuellement effectués à travers le Japon, à savoir les échanges avec les pays partenaires et athlètes en ligne et par les médias sociaux et les efforts en vue de s'encourager l'un l'autre et

d'accroître le dynamique pour les jeux olympiques et paralympiques. Il est important de progresser ces efforts.

Les Jeux de Tokyo 2020 sont les opportunités précieuses pour les habitants de rencontrer les athlètes qui vont s'entraîner dans leurs localités et les occasions formidables de présenter au monde de beaux environnements naturels, les cultures et les cuisines de diverses régions du Japon à travers les athlètes, etc. Il est important au cours des Jeux d'approfondir les connections d'amitié cultivées entre chaque ville hôte et les pays et régions partenaires en prenant des mesures préventives contre les infections et de maintenir durablement les liens même après les Jeux.

1. Matières de base

- Préparation des itinéraires des athlètes, etc. précisant les éléments suivants.
 - Listing exhaustif des lieux de séjour (logements, installations d'entraînement, etc.)
 - Routes de voyage (Entrée au Japon – villes hôtesses, etc. – villages olympiques et paralympiques) (Routes inverses après les matches ou les tournois)
- Etablissement des règles de base pour la prévention des infections auxquelles les athlètes, etc. et leurs homologues des municipalités doivent se conformer.
Par exemple :
 - Evitement des «Trois C's» (Espaces clos, lieux très fréquentés et contact étroit)
 - Maintien d'une distance sociale appropriée en fonction de la situation
 - Port d'un masque
 - Lavage des mains et désinfection
 - Ventilation attentive
 - Mesures préventives contre les infections par voie aérienne (Installation des plaques acryliques, etc.)
 - Bonne gestion de la santé (Mesure de la température du corps et enregistrement des conditions physiques, etc. durant leur séjour et deux semaines avant et après leur séjour)
- Etablissement des règles de restrictions et de comportement concernant les hébergements, les destinations d'affaires et les moyens de transport pour les athlètes, etc.
- Prise en compte des considérations nécessaires pour les para-athlètes en fonction des types et des degrés de déficiences
Par exemple :
 - Accorder une attention particulière à la gestion de la santé des athlètes
 - Nettoyer et désinfecter les parties qui sont touchées par les utilisateurs pour les chaises roulantes, cannes, prothèses, etc. en tout temps
 - S'assurer de désinfecter leurs mains après avoir confirmé ce que les athlètes avec déficience visuelle ont touché des objets.
 - Préparer les moyens d'infection que les para-athlètes peuvent utiliser facilement (par exemple, endroits et hauteurs d'installation appropriés des solutions désinfectantes, etc.)

- Préparer les moyens de désinfection appropriés en fonction des outils tels que les chaises roulantes (par exemple, les solutions désinfectantes, les lingettes désinfectantes, les serviettes en papier désinfectantes, etc. en fonction des matières des outils)
 - Le personnel d'accompagnement est également demandé de porter un masque et des gants et de laver les mains et les doigts lorsqu'il touche les athlètes.
- Pour ce qui concerne la couverture par les médias, établir les règles d'éviter les contacts étroits avec les athlètes en gardant une distance sociale appropriée par l'usage des panneaux de la cloison, etc.
- * Durant une période de 14 jours où les athlètes séjournent dans les villes hôtesses, etc. après leur entrée au Japon, les municipalités hôtesses prendront certaines responsabilités de l'accueil (par exemple la gestion du comportement des athlètes, etc.)

【Pour référence】 Rôles des préfectures et du pays

Préfectures :

Les préfectures devront préparer un système du support pour les villes hôtes, etc. et effectuer les tâches suivantes pour prévenir la transmission du nouveau coronavirus dans la zone concernée et de promouvoir les échanges des villes hôtes.

Par exemple :

- Donner des conseils aux villes hôtes pour établir un manuel.
- Donner des conseils sur la préparation pour recevoir les athlètes, etc. (S'il s'agit d'une ville ayant un (ou des) centre(s) de santé public(s), la ville prendra en charge.)
- Réponse aux infections pour les athlètes, etc. et les fonctionnaires locaux qui devront avoir certains contacts avec les athlètes, etc.
- Etudes épidémiologiques telles que l'identification, l'inspection des personnes soupçonnées d'être infectées et de celles qui ont eu un contact clos avec une personne contaminée.
- Dispenser des soins médicaux et sécuriser le système adéquat pour les personnes ayant une réaction positive au test.

Pays :

En plus de donner des conseils pour établir un manuel, etc., le pays donnera son appui à l'installation des fenêtres de consultation au niveau des villes hôtes, etc.

2. Mesures principales dans chaque situation (sauf spécifié autrement, elles sont applicables au temps de camps d'entraînement avant les Jeux.)

(1) Déplacement

① En dehors des villes hôtes

- En général, les athlètes, etc. et les assistants de municipalités devront voyager dans des véhicules dédiés (autobus nolisés, voitures de louage avec chauffeur, etc.)

- Cependant, en cas de nécessité, par exemple, lorsque les villes hôtes sont situées loin, les transports publics (avions, trains de grande vitesse Shinkansen, etc.) peuvent être utilisés dans une mesure limitée (dans ce cas, les assistants sont disposés sous la responsabilité des municipalités).

Dans de tels cas, il faut éviter le contact avec un grand nombre ou un nombre indéfini du grand public et prendre des mesures pour avoir une distance sociale adéquate, etc.

Par exemple :

- Utiliser les routes dédiées pour les athlètes en gares et aéroports
 - Avoir les sièges ouverts entre les athlètes et autre passagers – Garder deux rangées ouvertes avant et après et maintenir une distance d'au moins un mètre avec d'autres passagers.
 - Avoir un wagon dédié (en achetant tous les sièges d'un wagon du train).
- Eviter d'utiliser des installations (par exemple les boutiques, etc.) autre que les toilettes dans les aires de repos, en gares, dans les aéroports, etc.

② A l'intérieur des limites de la ville hôtesse

- En général, lors du déplacement à l'intérieur des limites de la ville hôtesse, il faut utiliser un véhicule dédié. Lorsqu'on se déplace à pied, toute personne devra porter un masque, éviter de parler fort et maintenir une distance sociale adéquate avec les habitants locaux.

(2) Hébergement

- Prendre des mesures d'éviter le contact avec d'autres clients que les athlètes, etc.

Par exemple :

- Louer pour l'équipe d'athlètes un bâtiment entier, un étage entier ou des étages de l'établissement d'hébergement ou bien séparer clairement la zone d'autres clients.
 - Eviter d'utiliser les installations communes (le lobby, les bains publics, les toilettes communes, etc.).
- Les chambres devront être celles privées dans la mesure du possible. Cependant, l'utilisation de la chambre partagée sera admise après avoir pris les mesures préventives contre les infections.

- En principe, éviter le contact avec d'autres clients et l'extérieur pendant les repas et utiliser la salle dédiée située dans l'établissement ou sa chambre. (Pour les mesures spécifiques, se référer à (3) Repas, ci-dessous)

(3) Repas

- Pour les repas, il faut éviter le contact avec d'autres clients et utiliser les chambres privées en principe. Pour les déjeuners, on prépare les boîte-repas (bentos - repas froids portatif et servis dans une boîte), etc. dans une salle d'entraînement, etc.
- Lorsque les athlètes choisissent leurs plats par eux-mêmes (par exemple en buffet), les plats seront individuellement servis après que le personnel de la cuisine prenne les mesures de prévention contre toute infection. Si nécessaire, ils sont préalablement divisés en portions.
- Lorsqu'on utilise les boîte-repas (bentos), les distributeurs devront laver et désinfecter leurs mains et doigts et toute personne devra jeter les déchets à la poubelle, etc. par elle-même.
- Il est important de fournir aux athlètes, etc. les repas dont la qualité est équivalente proche à celle des repas servis au "Village olympique et paralympique" dans la mesure du possible et ce en référant aux normes d'approvisionnement et aux stratégies de prestation de services du Comité organisateur. Il est requis que les repas servis permettent aux athlètes de performer à leur meilleur (et également il faut tenir compte de la nutrition sportive, etc.). Nous allons mettre au point les recettes en utilisant les ingrédients locaux et produits régionaux surtout ceux des villes hôtesses, avec lesquelles les athlètes peuvent apprécier la culture culinaire régionale.

(4) Entraînement

- L'installation d'entraînement ou les salles d'entraînement doivent en principe être réservées. Il n'est permis à personne autre que celles autorisées d'y entrer. Lors d'une utilisation partagée avec les pays ou régions différents, il faut établir préalablement un accord entre les parties et partager les informations sur les mesures préventives contre les infections.
- En plus d'une désinfection exhaustive de l'installation, prendre les mesures

préventives contre les infections par voie aérienne par l'installation des plaques acryliques, etc.

- Dans les installations intérieures, assurer une bonne ventilation ambiante au moyen du système de ventilation et par ouverture des entrées et sorties, et éviter les trois C's (espaces clos, lieux très fréquentés et contact étroit) en prenant les mesures adéquates telles que les restrictions pour la visite, le réarrangement des ameublements et équipements, etc.
- En principe, éviter les matches et/ou entraînements avec les résidents locaux en les prenant pour sparring-partners. En cas de réalisation, respecter les mesures préventives des infections qui seront déterminées séparément,
- Pour les mesures préventives contre les infections spécifiques aux compétitions, nous prendrons les mesures adéquates en se référant aux mesures par compétition et à la ligne directrice par compétition déterminées eu égard à l'administration des Jeux.

(5) Echanges des villes hôtesses

- ① Avant de venir au Japon pour participer aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo :
 - Créer un milieu où les résidents peuvent apprendre sur l'histoire, la culture, la cuisine, la langue, l'hymne national, etc. des pays et régions partenaires.
 - Réaliser les activités d'échange liées aux Jeux olympiques et paralympiques en utilisant les voies préparatoires des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo pour les athlètes.
 - Approfondir les échanges en ligne entre les résidents et les athlètes des pays et régions partenaires, etc.
- ② Après l'entrée au Japon et avant la participation aux jeux olympiques et paralympiques de Tokyo (pendant la période de camps préparatoires)
 - Les échanges où il n'y a pas de contact direct avec les athlètes, etc. seront en principe autorisées.
Par exemple :

- Visite aux exercices publiques - maintenir une distance suffisante entre les athlètes, etc. et les visiteurs et le contact direct physique n'est pas permis en principe.
 - Soutien et encouragement avec des idées créatives telles que les drapeaux nationaux, les bannières, les applaudissements, etc. en prenant les mesures préventives contre les infections.
 - Envoi des informations sur les pratiques avec l'aide de l'internet et dialogue à distance avec les athlètes.
- Pour les activités d'échange à effectuer dans 14 jours après l'entrée au Japon, les règles à observer selon le contenu des échanges seront déterminées.

③ Après la participation aux jeux olympiques et paralympiques de Tokyo – Avant le retour

- Pour les athlètes qui ont terminé leur compétition et ont séjourné au Japon pendant au moins 14 jours, les échanges seront effectués selon les besoins de chaque ville hôte et en tenant compte des mesures préventives contre les infections déterminées selon "les nouvelles normalités" et à condition que les restrictions particulières ne soient pas imposées au point de vue de la gestion de l'immigration ou de la direction des tournois.

En cas où les opportunités d'échanges avant les tournois soient limitées, nous recommandons d'exécuter davantage les activités d'échanges après les tournois.

Précautions par type

- A. Activités sans contact entre les résidents locaux et les athlètes, etc.
(Visites aux séances de pratique publiques, lectures, etc.)
→ Exécution minutieuse et complète des mesures préventives de base contre les infections
- B. Activités où le contact et l'approche peuvent être évités en séparant le temps et la zone
(Visites aux salles commémoratives, festivals, courses, promenade, etc.)
→ Echelonner les heures (utilisation des heures en dehors de celles d'affaires, etc.) et bouclage de la zone utilisée par les athlètes
- C. Activités où le contact, l'approche physiques et le partage

d'équipements peuvent avoir lieu

(Expérimenter le sport vous-même, participation aux festivals, expérience de la calligraphie, la séance d'autographes, etc.)

→ Examiner les méthodes d'exécution permettant d'éviter les risques d'infection (le contact physique, le partage d'équipements, etc.)

D. Activités impliquant des aliments et boissons

(Atelier de fabrication de Soba (sarrasin) ou de boule de riz cuit, expérience de la cérémonie du thé, échange du repas à l'école, etc.)

→ Limite aux conversations pendant le travail et le repas et maintien d'une distance sociale adéquate

④ Après le retour

- Maintenir et développer encore les échanges en tirant les leçons des résultats obtenus de ①-③,

3. Gestion de la santé et du comportement des athlètes, etc. (14 jours après l'entrée au Japon)

- Lors du séjour des athlètes, etc., les municipalités les informent qu'ils sont requis d'enregistrer leur état de santé, les circonstances de contact étroit avec d'autres personnes et les informations détaillées concernant leur localisation géographique, et doivent les exécuter sûrement.
- Les athlètes, etc. sont permis seulement de se déplacer entre leurs destinations d'affaires (les endroits de compétition et d'entraînement, etc.) et leurs lieux d'hébergement. (Les repas peuvent également être pris seulement à ces endroits.).

4. Testes pour le coronavirus

- Les tests nécessaires devront être effectués pour les personnes suivantes.
 - Athlètes, etc. en séjour dans les villes hôtes, etc.
 - Personnes concernées des villes hôtes qui devraient avoir un contact étroit avec les athlètes, etc.
- (Les entités d'exécution, les objets ciblés, les méthodes et la fréquence des tests, etc. seront déterminés séparément.

- Les résultats de tests des athlètes seront immédiatement partagés entre les personnes concernées des centres de santé publics et du Comité organisateur, etc. (Les détails seront déterminés séparément.)

5. Réponse en cas d'une apparition d'une personne soupçonnée d'être infectée, etc.

- Les municipalités des villes hôtes, etc. établiront les procédures concernées afin de répondre en cas d'une apparition d'une personne infectée ou ayant une réaction positive au test. Elles devront préalablement en informer les personnes intéressées et les athlètes, etc.
- Lorsqu'un individu soupçonné d'être infecté est apparu, les municipalités devront consulter et contacter les établissements médicaux tels que les centres de santé publics suivant lesdites procédures. Et elles prendront les actions nécessaires telles que l'examen, le test, l'hospitalisation, le transport dudit individu et identifieront les personnes qui étaient en contact étroit avec lui, etc. et ce en collaboration avec les établissements médicaux.
- Les municipalités devront disposer d'un service d'assistance lié aux langues étrangères (interprètes, applications et outils de traduction, etc.).

6. Système de coordination et de communication avec les personnes intéressées (surtout celles du domaine médical et de la santé)

- Les municipalités des villes hôtes, etc. devront établir le système de collaboration avec les préfectures, les centres de santé publics et d'autres établissements médicaux. Également, elles examineront et exécuteront les mesures nécessaires de concert avec eux.
- Les municipalités devront consulter les autorités à l'avance sur les méthodes de test pour le nouveau coronavirus, le listing des établissements susceptibles à être consultés au sujet des cas soupçonnés et la procédure d'activités en cas où l'on trouve une personne infectée ou ayant une réaction positive au test.
- Les municipalités devront partager les informations nécessaires et collaborent avec le Centre pour les mesures préventives contre les infections du Comité Organisateur (Désignation provisoire), etc. qui sont chargés du suivi de l'état de

santé des athlètes, etc. et des activités de partage, de communication et de coordination en cas de l'apparition d'une personne soupçonnée d'être infectée. (Se référer au document de 4^{ème} réunion de coordination des mesures préventives contre le nouveau coronavirus pour les jeux olympiques et paralympiques de Tokyo).

(Les détails seront déterminés séparément sur la base des conclusions concrètes des examens relatifs au Centre pour les mesures préventives contre les infections, etc.)